

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Première réunion thématique :

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

Paris XIII, Salle Mas, le 1^{er} octobre 2009

LES EFFETS DES ACTIONS DE REDUCTION DU VOLUME DES DECHETS ET D'AMELIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DU TRI SUR LE GISEMENT DE DECHETS DU SYCTOM

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

DEFINITIONS DES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA PREVENTION DES DECHETS

- Francis CHALOT Francis CHALOT, Consultant en prévention des déchets, Maire de Janville-sur-Juine (91)

PREMIERE TABLE RONDE : QUELLES ACTIONS DES INDUSTRIELS, DES DISTRIBUTEURS, DES CONSOMMATEURS, POUR FAIRE PROGRESSER LA PREVENTION, LE REEMPLOI ET LE TRI DES DECHETS ?

LA GRANDE DISTRIBUTION

- Delphine STROH, Carrefour

LES CONSOMMATEURS

- Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre

LES ECO-ORGANISMES

- Jean DEVISME, Eco-Emballages, délégation régionale

DEUXIEME TABLE RONDE : COMMENT LES COLLECTIVITES VONT-ELLES CONTRIBUER A LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU RECYCLAGE DANS LES ANNEES A VENIR ? QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE ?

L'EXEMPLE DE VIENNE

- Mathieu HESTIN, BIO Intelligence Service
- Hervé PERNIN, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, délégation régionale

QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

- Didier DELY, Ville de Paris

MAITRISE D'OUVRAGE :

- François DAGNAUD, Président du Sycotom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycotom
- Laurence LEJEUNE, Sycotom, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

Début de la réunion à 20 heures

Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière du débat public rappelle en préambule les règles du débat public, les missions, les objectifs et les moyens mis à disposition de la Commission Particulière du Débat Public pour assurer le bon déroulement de ce débat public, avant de donner le sujet traité lors de cette première réunion thématique : la prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

Francis CHALOT, Consultant en prévention des déchets, maire de Janville-en-Juine (91) et Vice-président du SIREDOM, axe son exposé sur les définitions des différentes composantes de la prévention des déchets :

- Prévention des déchets, de quoi parle-t-on ?
- Législation relative à la prévention des déchets
- Regard porté sur nos poubelles, comment changer ce regard pour appréhender la prévention ?

Il emploie les mots-clés suivants : interaction, coopération, partenariat entre les acteurs, décloisonnement des politiques publiques locales, la prévention des déchets est l'affaire de tous.

Philippe MARZOLF s'étonne d'avoir un « Stop pub » sur sa boîte aux lettres et de recevoir néanmoins de la publicité intempestive. Francis CHALOT estime que la collectivité publique doit établir un véritable projet territorial et trouver une synergie entre les acteurs, sinon l'opération est vouée à l'échec.

Echanges avec la salle

Alexandre MOUROT estime que la réduction de 20 % de déchets annoncée est bien faible.

Francis CHALOT répond qu'il s'agit d'un constat effectué sur les foyers-témoins au travers d'opérations qui se sont passées en 2007-2008 sur le territoire national.

Martine CARTIER demande si ces foyers-témoins n'étaient pas plus localisés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Francis CHALOT explique qu'une expérience de foyers-témoins a été conduite dans le XI^e arrondissement portant sur une cinquantaine de foyers.

Agnès LAELOC est étonnée qu'il n'y ait pas de systèmes de collecte de tri notamment dans les gares ou dans les rues, comme en Allemagne ou en Italie.

Francis CHALOT spécifie que ce point concerne plutôt le tri pour le recyclage, et avant cette opération il faut mener des actions pour avoir moins de déchets et des déchets moins toxiques.

Philippe COMMEGRAIN insiste sur le partage du savoir, quels moyens se donne-t-on pour l'information de la population ?

Francis CHALOT répond en comparant la dynamique d'un projet de prévention sur un territoire à un véritable Agenda 21 local.

Hélène CHARBONNIER demande quels sont les outils pour limiter le suremballage, les produits à usage unique et jetables par exemple ?

Francis CHALOT ramène sa réponse aux normes et réglementations européennes auxquels il faut se conformer. Il laissera les industriels répondre.

Philippe MARZOLF poursuit par une nouvelle question d'Hélène CHARBONNIER : quelles sont les initiatives en termes de compostage dans les habitats verticaux ?

Francis CHALOT précise que certaines agglomérations développent des actions en la matière, comme la mise en place de composteurs en bas des immeubles. Des formules développées par des particuliers se développent comme le « lombric compostage ».

PREMIERE TABLE RONDE : QUELLES ACTIONS DES INDUSTRIELS, DES DISTRIBUTEURS, DES CONSOMMATEURS, POUR FAIRE PROGRESSER LA PREVENTION, LE REEMPLOI ET LE TRI DES DECHETS ?

LA GRANDE DISTRIBUTION

Questions des internautes

N'existe-t-il pas des contradictions entre les objectifs de sécurité, les grandes surfaces ayant peur d'être volées, et cette nécessaire réduction du nombre des emballages. Comment peut-on résoudre ce problème ?

Un internaute fréquentant le magasin Carrefour d'Ivry s'étonne du volume croissant des emballages.

Delphine STROH, Carrefour présente les actions de Carrefour pour faire progresser la prévention, le réemploi et le tri des déchets :

- Réduction des emballages des produits Carrefour (15 300 € de matières économisées)
- Limiter l'impact environnemental des prospectus
- Depuis 2007, arrêt des sacs de caisse jetables
- Produits utilisables mais non commercialisables donnés à des associations locales
- Utilisation de bacs plastiques réutilisables pour le transport des fruits et légumes
- Proposition dans les rayons de produits rechargeables et d'éco-recharges, de produits concentrés, de produits en gros conditionnement
- Mise en place d'une organisation structurée de collecte et de tri des déchets afin de permettre la valorisation des déchets liés à son activité
- Favoriser l'utilisation de matière recyclée et/ou une conception facilitant le tri et le recyclage
- Aider et encourager à recycler certains déchets (bornes de collecte pour les piles usagées, cartouches d'encre, D3E).
- Favoriser la mise en place d'éco-organismes favorisant la collecte et le recyclage des déchets
- Mise en place d'un parcours développement durable avec des messages pédagogiques
- Actions prévues pour la « Semaine de réduction des déchets 2009 »

LES CONSOMMATEURS

Questions des internautes

Une interrogation sur le développement du e-commerce, que peut-on faire des emballages générés par cette forme de commerce ? Les associations de consommateurs réfléchissent-elles aux inconvénients du e-commerce ?

Un produit ne doit pas être (ou peu) souillé pour être recyclé. Comment peut-on éduquer le consommateur ou en tout cas mieux l'informer pour qu'il modifie son comportement ?

Annelaure WITTMANN, les Amis de la Terre, expose les actions de prévention et de recyclage selon les consommateurs. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Elle développe le principe des 3 R : Réduire sa consommation, Réutiliser les objets, et éventuellement les Recycler.

En conclusion, la législation est claire, les outils programmatiques et méthodologiques existent, le potentiel de réduction des tonnages de déchets est énorme. Il existe déjà des expériences probantes, il reste à massifier les campagnes existantes, en y mettant les moyens humains et financiers.

Si le consommateur doit faire des efforts, il est en droit d'attendre que les autres acteurs en fassent également, que les entreprises s'y mettent, non seulement au niveau de l'éco-conception, mais aussi au niveau de la contribution financière aux coûts de collecte et de traitement, qui doit être beaucoup plus élevée que la contribution actuelle.

Annelaure WITTMANN s'étonne du faible montant (60 000 €) consacré à la prévention par le Sycotm, soit 0,01 %. Ce chiffre est mentionné à la page 18 du dossier du maître d'ouvrage.

François DAGNAUD, Président du Sycotm, précise que ces 60 000 € représentent les actions financées directement sur un domaine de compétence dépassant celui du Sycotm. Des actions montées par les collectivités sont également financées et peuvent s'élever jusqu'à 840 000 € par an. Le Sycotm verse également à l'ADEME 67 millions d'euros sur la mandature 2008-2014.

LES ECO-ORGANISMES

Questions des internautes

Quel est le pourcentage des produits dont l'emballage a été réduit ou amélioré ? N'est-ce pas une fraction marginale des produits finalement dont l'emballage a été véritablement réduit, grâce aux activités Eco-Emballages ?

Jean DEVISME, Directeur régional d'Eco-Emballages donne les acteurs du dispositif des éco-organismes et aborde les actions d'Eco-Emballages et les engagements pour l'atteinte des objectifs :

- Des outils pour analyser les impacts environnementaux auprès des entreprises (bilan environnemental des emballages, structures en conseil)
- Des services pour agir dès les processus industriels
- Mise en œuvre concrète d'une politique de développement durable

- 423 M€ de contributions en 2008 et une hausse des contributions de 25 % au 1^{er} janvier 2010
- Un engagement dès 2008 sur les objectifs du Grenelle (20% de l'objectif de prévention sur les 5 prochaines années, 75 % du gisement d'emballages ménagers recyclés en 2012).
- Un socle de services et d'expertises pour poursuivre la réduction de l'empreinte écologique des emballages ménagers
- Une maîtrise économique impliquant tous les acteurs

Jean DEVISME souligne l'importance des ambassadeurs du tri (2 300 ambassadeurs du tri dans les collectivités locales en France, plus de 300 en Ile-de-France, ce chiffre étant largement insuffisant).

Echanges avec la salle

François CRESTAUX demande si le Sycotom met en place ou s'il a testé des dispositifs d'emballages durables en utilisant un système de consigne par exemple ?

Delphine STROH répond que les sacs sont réutilisables et qu'ils sont échangés lorsqu'ils sont usagés. Il en est de même pour les caquettes réutilisables de fruits et légumes. Par contre, récupérer les emballages consignés en verre générerait plus d'inconvénients (émission de CO²). La qualité de l'emballage du lait est primordiale, Migros (Suisse) rencontre des difficultés envers ses distributeurs de lait.

Jean DEVISME souligne à travers des études menées que le système de consigne n'est plus approprié. Fait confirmé par Francis CHALOT s'il n'est pas utilisé à bon escient.

Chantal DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry, demande pourquoi il n'est pas mentionné sur chaque produit la poubelle dans laquelle mettre l'emballage.

Delphine STROH affirme que Carrefour, en partenariat avec Eco-Emballages, a travaillé sur les bons gestes de tri et sur des pictogrammes. A cette date, il est impossible d'indiquer des couleurs de poubelles pour faciliter le geste de tri.

Jean DEVISME rappelle qu'en France il existe des systèmes de tri différents entre les collectivités locales, quant à l'harmonie des produits sur les marchés européens, il est difficile d'avoir un marquage uniforme, même si l'un des axes du Grenelle consistait à aller vers l'harmonisation des consignes de tri.

Francis VERILLON, Association Tam-Tam, demande en quoi le fait d'avoir donné une forme galbée au contenant est un progrès au recyclage ?

Delphine STROH répond que l'aluminium utilisé pour réaliser ce contenant a été réduit.

Véronique REBEYROTTE, Ivry, demande si, sur l'émission de 1,8 million de tonnes de CO², une part concerne l'incinération ? Sur quoi sont économisées ces tonnes ?

Jean DEVISME répond qu'il s'agit de la différence d'impact environnemental entre le fait de traiter traditionnellement ces tonnes ou de les détourner du circuit traditionnel de gestion des déchets pour en faire de nouvelles matières premières.

Robert COURANT, Ivry, demande ce qu'est la filière conventionnelle.

Jean DEVISME précise que, avant que le recyclage n'existe, les déchets étaient soit enfouis, soit mis en décharge, quelques-uns incinérés. La filière traditionnelle correspond à l'époque où l'on ne recyclait pas.

Sophie HEN, Villejuif, est étonnée par le manque de communication d'Eco-Emballages, la confusion qu'apporte « le Point vert ». Qui est responsable de l'éducation des populations ? Est-ce la collectivité ou Eco-Emballages ou les distributeurs ou le Sycotom ?

Jean DEVISME spécifie que le « Point vert » sur un emballage signifie que l'entreprise qui a mis ce produit sur le marché adhère aux dispositifs emballages ménagers et est à jour de ses contributions. Ce logo est utilisé dans 32 pays, c'est-à-dire 400 milliards d'emballages.

Eco-Emballages soutient les collectivités locales notamment par le financement des ambassadeurs du tri et des actions de communication menées pour améliorer le geste de tri (jusqu'à 0,6 € par habitant par an).

Annelaure WITTMANN demande s'il existe un soutien limité à la tonne triée.

Jean DEVISME précise que le soutien est incitatif à la performance jusqu'à un plafond optimum qui dépend du gisement, c'est un barème national établi par une commission consultative. Le barème E en cours de discussion sera mis en œuvre à partir de 2011.

Daniel HOFNUNG, Ivry, demande quand pourra-t-on trier les objets manufacturés en plastique (jouets par exemple) qui sont brûlés actuellement, malgré les émissions générées.

Jean DEVISME rebondit sur cet exemple : tous les produits se trouvant dans notre poubelle pourraient être éventuellement recyclables, de nouvelles filières se créent : Eco-Folio, Eco-Système, filière textile, filière déchets dangereux en cours de discussion. Les jouets pourraient en faire partie !

Pierre LEGRIS, Paris, avant de demander combien coûte la prévention, pense qu'il y a une confusion entre prévention et recyclage.

Philippe MARZOLF indique que les collectivités pourront peut-être répondre au coût du traitement des déchets qui augmente alors que la collecte sélective augmente aussi.

Francis CHALOT démontre que la prévention peut avoir un moindre coût (emballages réutilisables, lombric composteur, produits en vrac conditionnés dans des récipients du client)

Annelaure WITTMANN estime qu'une politique de prévention consisterait à passer davantage par les associations d'insertion qui effectueraient de la réparation de matériels au lieu de les soumettre à des procédés de traitement industriels.

DEUXIEME TABLE RONDE : COMMENT LES COLLECTIVITES VONT-ELLES CONTRIBUER A LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU RECYCLAGE DANS LES ANNEES A VENIR ? QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE ?

L'EXEMPLE DE VIENNE

Mathieu HESTIN, BIO Intelligence Service, à travers l'exemple de Vienne, expose :

- Le contexte réglementaire européen
- La prévention des déchets à Vienne
- Les mesures visant les ménages « marché aux puces » sur Internet, centres de réparation, promotion des changements comportementaux
- Les mesures visant les entreprises : Eco-business plan
- Les mesures visant les administrations guides « Eco-achats »

Hervé PERNIN, ADEME, affirme que les expériences innovantes menées depuis une dizaine d'années en France et en Europe ont démontré que des acteurs exemplaires, agissant localement, tels que des collectivités locales, pouvaient favoriser une réduction des déchets produits sur leur territoire.

Philippe MARZOLF a compris que l'ADEME incitait pour un euro par habitant et par an, mais qu'une bonne politique de prévention revenait à deux euros, et pose la question : « est-ce la collectivité qui complète » ?

Hervé PERNIN confirme qu'une aide forfaitaire de l'ADEME est apportée, conditionnée à l'atteinte de l'objectif de réduction.

Philippe MARZOLF demande s'il existe des indicateurs de résultats.

Hervé PERNIN répond que l'idée est bien de privilégier des programmes d'actions, d'avoir des objectifs raisonnés et un suivi avec des indicateurs de nombre de boîtes aux lettres équipées de « Stop pub » par exemple.

Chantal DUCHENE s'interroge : que pensez-vous du sous-titre du dossier du maître d'ouvrage, qu'est « la transformation du centre Ivry – Paris-XIII : un projet de valorisation organique énergétique des ordures ménagères plutôt que d'incinération et de méthanisation » ?

Hervé PERNIN répond que c'est justement l'objectif du débat public de répondre à cette question.

QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Didier DELY, Mairie de Paris, oriente sa présentation de la politique des déchets à Paris autour de deux thèmes : réduire la production de déchets et renforcer le tri.

Renforcer le tri :

- 1^{ère} phase (2002-2007) : montée en puissance du dispositif de collecte
- 2^{ème} phase (à partir de 2008) : rendre la qualité du tri performante
- Le tri des déchets des professionnels
- La Ville de Paris favorise le tri de la part des déchets non ménagers par différentes actions

Réduire la production de déchets

- Paris : une des premières villes à se doter d'un plan de prévention : 2006-2010
- Sensibiliser, mobiliser les parisiens
- Développer le réemploi

Politique de gestion des déchets à Paris

- Bilan 2002-2008
- Le futur

Opération « moins de déchets dans le XIe

- Présentation
- Actions envisagées
- Méthode d'évaluation

Conclusion : résultats escomptés en 2019

- 50 kg par habitant et par an de moins
- 78 kg dans la collecte sélective par habitant
- 387 kg par habitant
- Mobilisation de tous les acteurs.

Questions des internautes

Les immeubles n'ont pas été conçus pour accueillir tous les conteneurs. Comment pourra-t-on s'organiser et quelles réflexions sont en cours dans ce domaine ?

Evelyne BOUQUET demande si un projet d'implantation d'une recyclerie, ressourcerie est prévue dans le XIIIe arrondissement ?

Didier DELY souligne la difficulté de trouver des locaux adaptés dans l'habitat vertical. Des solutions sont envisagées pour le quartier Olympiades. Une dizaine de ressourceries supplémentaires sont recherchées dans la capitale, il n'y a pas de projet précis dans le 13^e pour l'instant.

Echanges avec la salle

Alexandre MOUROT demande s'il n'y a pas de projet de faire des « entreprises-témoins » pour ces projets pilotes de prévention des déchets ?

Didier DELY spécifie qu'une telle expérience peut être envisagée

Hervé PERNIN renchérit avec une opération menée par ADEME avec des entreprises « déchets – 10 %, la preuve par 100 ».

POINT DE VUE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

François DAGNAUD, Président du Sycotom, répond à la question de la soirée : la prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ? Non, mais les progrès considérables réalisés en peu de temps peuvent être mesurés. Il détaille les actions menées par le Sycotom en matière de réduction des déchets et de recyclage et revient sur le projet d'Ivry, présenté lors de la réunion d'ouverture.

François DAGNAUD insiste sur :

- La solidarité territoriale et la mutualisation des moyens (-15 % sur ISSEANE et – 20 % sur le projet d'Ivry – Paris XIII et sans doute une baisse des capacités également en prévision sur le centre de Saint-Ouen).

- Le doublement des capacités de tri sur le site : l'actuel centre de tri d'Ivry représente 30 000 t, et celui qui sera reconstruit dans le cadre de ce projet à Paris sera de 60 000 t.
- Le choix fait sur ce projet d'Ivry – Paris-XIII de valoriser spécifiquement la partie importante de nos poubelles vertes de déchets fermentescibles, et donc des déchets verts.
- La cohérence d'un côté des messages d'éducation alimentaire et sanitaire où l'on nous encourage à manger toujours plus de fruits et légumes, et de l'autre on voudrait nous inviter à faire moins de déchets verts
- Des moyens tout à fait importants, car sur la mandature 2008 – 2014, ce sont 120 millions d'euros que le Sycotom va affecter aux communes adhérentes sous forme de soutien à la collecte sélective
- Sur la mandature précédente, 2001 – 2008, nous avons diminué de 5 % les tonnages d'ordures ménagères que nous avons à traiter
- Tous les acteurs sont concernés : producteurs, collectivités locales, habitants, éco-organismes, industriels.

Echanges avec la salle

Anne CONNAN, Association Passerelle, explique que 3 à 10 % des 490 000 t seraient recyclés, alors que les objectifs du Grenelle sont de 45 % en 2015 ?

Dominique LABROUCHE, Directeur des Services du Sycotom, spécifie que le Sycotom va reconstruire un centre de tri de plus de 60 000 t pour permettre la réalisation des objectifs en matière de recyclage, notamment les objectifs affichés par le PREDMA d'augmenter de 16,2 kilos par an et par habitant les quantités collectées à partir de la collecte sélective.

François CRESTAUX pose une question relative au compost. « *Si je composte des déchets biologiques, qu'est-ce que je fais du compost ? Dois-je acheter des plantes vertes pour l'utiliser ?* »

Didier DELY répond que l'idée ne consiste pas à jeter le compost, ni le liquide fertilisant du « lombric composteur », mais de l'utiliser. Si une production massive de compost survenait, des filières de récupération pourraient être créées.

Philippe MARZOLF demande : quelles conséquences pour le traitement des déchets ménagers ? Quelle conséquence des politiques de prévention, les -20 % de capacité que vous prévoyez à Ivry ?

Dominique LABROUCHE répond par plusieurs dimensions, le premier effet de la prévention est la réduction des quantités à traiter, ce qui conduit le Sycotom à prendre en considération les tendances observées ces dernières années, mais aussi des objectifs de politique publique en la matière pour dimensionner les projets du Sycotom.

Questions des internautes

De nombreuses questions manifestent une inquiétude sur les intérêts contradictoires et la nécessité de la rentabilité de la filière. Comment peut-on répondre à cela ? Comment pouvez-vous rassurer, ou en tout cas être suffisamment explicite pour que les limites que

vous pouvez rencontrer éventuellement dans les actions de prévention ne soient pas interprétées comme un témoignage de la recherche que vous avez à rentabiliser la filière d'incinération ?

François DAGNAUD précise que la réduction est bien sûr un objectif quantitatif à atteindre. Au-delà, le message de la réduction a pour intérêt de diffuser une culture et un regard nouveau par rapport aux déchets. Il rappelle que le Sycotom n'a aucun objectif de rentabilité, n'est pas une entreprise privée, mais un regroupement de communes géré par des élus, porteur d'une mission de service public.

Philippe MARZOLF craint un sous-dimensionnement du futur centre d'Ivry si les capacités continuent de diminuer.

François DAGNAUD répond que cet équipement est modulable. Le Sycotom a des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets.

Hervé PETETIN, Ivry, pose la question suivante : Peut-on envisager du tri à la source de déchets fermentescibles, comme cela se fait déjà dans d'autres villes, plutôt que réaliser un tri mécanique biologique ?

Philippe MARZOLF indique que des spécialistes de la méthanisation répondront à ce type de questions lors de la réunion thématique du 14 octobre 2009.

François DAGNAUD explique que cet équipement est pensé, conçu pour être en capacité, au fur et à mesure de la montée en puissance des collectes séparatives de déchets verts de les accueillir en tant que tels. Le TMB (tri mécanique biologique) sera un outil provisoire

Philippe MARZOLF remercie les participants à cette réunion.

(Fin à 23h05).